Contribution au congrès du secteur CFAA CFPPA et catégoriels ACB

Le congrès mandate le Snetap

- pour mettre en œuvre une dynamique collective depuis les centres CFAA CFPPA afin de porter les mandats nationaux du Snetap : plan titularisation, texte national réglementaire type décret régissant les conditions de travail des agents, respect des droits syndicaux, droits sociaux, fonds formation public...
- Cette dynamique se donne comme objectif la construction dans les centres CFAA CFPPA d'une force militante capable de porter ces mandats.
- Au travers de HMI, de journées de formation spécifiques CFAA/CFPPA, d'Assises Régionales, ou tout autre moyen militant, cette dynamique prendra appui sur les secrétaires régionaux et les secrétaires de section des établissements.

En parallèle, le congrès mandate le Snetap

pour présenter des listes
Snetap (ou soutenues par) de

représentants du personnel dans toutes les instances des centres constitutifs des EPL où sont discutées les questions pédagogiques et les conditions de travail des agents : conseils de centre, conseil de perfectionnement, conseil d'exploitation, conseil d'administration...

Le Congrès mandate également le Snetap

 pour présenter des listes de représentants des personnels dans toutes les instances régionales et plus particulièrement dans les CCPR et travailler, dès la rentrée 2017 à la constitution de ces listes régionales.